



Accident d'arts martiaux

Par eddy christian

Bonjour, je vous contacte car en octobre dernier lors d'un entraînement avec un camarade, j'ai reçu un violent coup de pied retourné donc le talon en pleine mâchoire, ce qui à occasionné dans l'immédiat une dent cassée.

Je portais un casque mais j'avais dans la précipitation oublié de mettre mon protège dents.

J'étais évidemment sous le choc mais en allant voir le prof, celui ci m'a simplement rappelé que c'est un sport violent qui demande de bien se protéger et n'ayant pas mis mon protège dents, c'était donc entièrement de ma faute.

Le jeune en question qui est connu pour être une brute s'est excusé rapidement et à pris de mes nouvelles quelques jours après pour savoir si ça allait.

Je lui ai dit que je venais d'aller chez le dentiste et que celui ci avait fait une piqûre pour calmer la douleur et que je verrais bien ensuite l'évolution.

Ce jeune m'a alors évidemment rappelé par écrit qu'il fallait mettre son protège dents ...

Les premiers temps, ça semblait aller mieux alors je n'ai rien dit mais quelques temps après, ma mâchoire à commencé à craquer toute seule, très désagréable quand je mange et un effet sableux permanent se fait entendre dans mon oreille.

J'en ai évidemment parlé au prof qui m'a alors dit que j'aurais dû dans ce cas déclarer tout de suite l'incident et que c'était trop tard maintenant.

Je suis évidemment déçu de ne pas être soutenu par le club et ce prof et j'aimerais savoir si je peux tout de même obtenir une aide financière de leur part pour une futur séance d'osthéo qui n'est pas prise en charge par mon contrat CSS.

Car oui, je suis en situation précaire.

Merci d'avance pour l'aide que je pourrais trouver ici, soit pour réparer ce préjudice ou éviter la prochaine fois que ça arrive.